



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 01/10/2021

### **Cybermoi/s 2021 : se protéger grâce à des mots de passe sécurisés**

*Face à l'augmentation des cyberattaques et des vols de données personnelles, utiliser des mots de passe sécurisés est un premier rempart efficace. Pour sa 3ème édition, le Cybermoi/s, partage toutes les clés pour mieux gérer et renforcer ses mots de passe.*



Les mots de passe font partie du quotidien des français : boîte mail professionnelle, personnelle, compte bancaire en ligne, réseaux sociaux, sites, applications...

S'ils sont trop simples, nous protègent-ils vraiment ?  
S'ils sont complexes, comment faire pour m'en souvenir ?

Cet octobre, le Cybermoi/s partage des bonnes pratiques faciles à mettre en place pour définir des mots de passe efficaces et faciles à retenir.

#### **Choisir des mots de passe longs**

Les mots de passe doivent être longs, complexes avec majuscules, minuscules, chiffres et caractères spéciaux (\*% ! etc). Ils peuvent prendre la forme d'une phrase de passe. Plus longue qu'un mot de passe et plus facile à retenir, elle augmentera considérablement la robustesse des accès. Faire appel à un coffre-fort de mots de passe est également une solution recommandée.

#### **Ne pas y intégrer d'informations personnelles**

Les informations personnelles peuvent être facilement accessibles sur les réseaux sociaux et utilisées à des fins malveillantes par un attaquant. Mieux vaut donc ne pas intégrer d'informations personnelles, telles qu'une date de naissance ou le prénom d'un enfant dans un mot de passe.



## Utiliser un mot de passe unique pour chaque compte

Recycler un mot de passe sur plusieurs sites ou applications peut s'avérer très dangereux ! Certains sites sont faciles à pirater et des données personnelles pourraient être récupérées par une personne mal intentionnée.

Il est donc conseillé d'utiliser un mot de passe unique pour chaque compte, en particulier pour les comptes les plus sensibles : adresses mails et usages professionnels.

### Changer ses mots de passe par défaut

De nombreuses cyberattaques réussissent à atteindre leur cible en se basant sur un mot de passe par défaut, toujours très simple, qui n'a pas été changé. Il est recommandé de changer ses mots de passe par défaut dès que possible.

### Ne pas communiquer ses mots de passe

Transmettre un mot de passe à des collègues ou l'inscrire sur un post-it crée un risque important qu'il soit intercepté par un attaquant. Il est conseillé de ne jamais partager ses mots de passe.

Pour assurer sa sécurité numérique, sécuriser ses mots de passe doit s'accompagner de mesures complémentaires : faire des sauvegardes régulières de ses contenus, mettre à jour ses appareils et logiciels, et ne pas cliquer sur les liens ou télécharger de pièces jointes venant d'un expéditeur inconnu.

Pour plus d'informations et pour découvrir les trois bandes dessinées interactives qui seront publiées au cours du mois d'octobre, rendez-vous sur le site du [Cybermoi/s](http://Cybermoi/s).

### À propos du Cybermoi/s

Coordonné en France par un groupe de travail national réuni autour de l'ANSSI, le Mois européen de la cybersécurité est un événement de sensibilisation organisé chaque année. En 2019, la France a lancé le « Cybermoi/ s », la déclinaison nationale du Mois européen de la cybersécurité consacrée à la protection des usages numériques. Pendant le mois d'octobre, des activités de sensibilisation sont organisées en France et en Europe autour des enjeux de sécurité numérique (menaces, bonnes pratiques, formation en sécurité des systèmes d'information, etc.). Conférences, vidéos, campagnes de communication... De nombreux acteurs publics et associatifs se mobilisent en France pour proposer un programme de sensibilisation ambitieux et pédagogique à tous, dans la vie personnelle, comme professionnelle. Cette mobilisation d'acteurs variés, en France et en Europe, poursuit un objectif : favoriser l'émergence d'une culture partagée de la sécurité du numérique!

### À propos de l'ANSSI

L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) a été créée par le décret n°2009-834 du 7 juillet 2009 sous la forme d'un service à compétence nationale.

L'agence assure la mission d'autorité nationale en matière de défense et sécurité des systèmes d'information. Elle est rattachée au secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale, sous l'autorité du Premier ministre.

AGENCE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION  
ANSSI - 51, boulevard de la Tour-Maubourg - 75700 PARIS 07 SP

[www.ssi.gouv.fr](http://www.ssi.gouv.fr) - [communication@ssi.gouv.fr](mailto:communication@ssi.gouv.fr)



Contact presse : Margaux Vincent - [Margaux.Vincent@ssi.gouv.fr](mailto:Margaux.Vincent@ssi.gouv.fr) - 06 49 21 63 80